



CONSEIL COMMUNAL
ÉCLÉPENS

EXTRAIT

du procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal
de la Commune d'Eclépens

Séance du 22 septembre 2022

Présidence de Monsieur Bertrand Favre, Président.

Le Conseil communal d'Eclépens,

- vu le préavis municipal N° 05/2022
- entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet
- considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour,



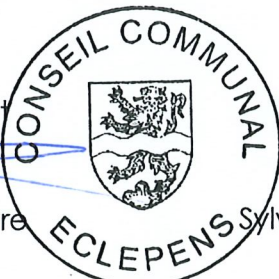
décide

D'adopter les statuts par la signature de ces derniers, et donc :

- **d'autoriser la création de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Haute Venoge Veyron (EHVV) telle que définie dans les statuts joints à ce préavis.**
- **D'adopter le principe de régionalisation tel que présenté.**

Ainsi délibéré en séance du 22 septembre 2022.

Pour extrait conforme l'attestent :

Le Président  La secrétaire 
Bertrand Favre  Sylviane Chappuis



CONSEIL COMMUNAL
ÉCLÉPENS

EXTRAIT

du procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal
de la Commune d'Eclépens

Séance du 22 septembre 2022

Présidence de Monsieur Bertrand Favre, Président.

Le Conseil communal d'Eclépens,

- vu le préavis municipal N° 06/2022 relatif à l'arrêté d'imposition 2023-2024
- entendu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet
- considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour,

décide

avec l'amendement 06/2022-1 :

Modifier l'article suivant :

5 Droits de mutation, successions et donations

b) Impôts perçus sur les successions et donations :

En ligne directe descendante : par franc perçu par l'Etat 0 ct

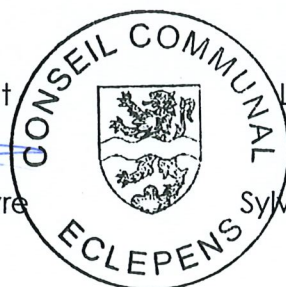
- a) d'accepter le projet d'arrêté communal d'imposition tel qu'amendé pour les années 2023-2024,
- b) de le soumettre ensuite au Conseil d'Etat pour approbation.

Ainsi délibéré en séance du 22 septembre 2022.

Pour extrait conforme l'attestent :

Le Président

Bertrand Favre



La secrétaire

Sylviane Chappuis



CONSEIL COMMUNAL
ÉCLÉPENS

EXTRAIT

du procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal
de la Commune d'Eclépens

Séance du 22 septembre 2022

Présidence de Monsieur Bertrand Favre, Président.

Le Conseil communal d'Eclépens,

décide

Avec l'amendement 07/2022-1 ci-dessous :

Proposition de modification de la fin du préavis 07/22

Au vu de ce qui précède, Monsieur le Président, Mesdames Les Conseillères, Messieurs les Conseillers, la Municipalité vous recommande de refuser la décision suivante :

Le Conseil communal :

- **Vu le préavis municipal N° 07/22**
- **Entendu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet**
- **Considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour,**

Décide d'adopter le préavis N° 07/22 qui propose d'appliquer un tarif horaire à CHF 40.- pour toutes les autorités communales.

Ainsi délibéré en séance du 22 septembre 2022.

Pour extrait conforme l'attestent :

Le Président  La secrétaire 
Bertrand Favre  Sylviane Chappuis



CONSEIL COMMUNAL
ÉCLÉPENS

EXTRAIT

du procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal
de la Commune d'Eclépens

Séance du 22 septembre 2022

Présidence de Monsieur Bertrand Favre, Président.

Le Conseil communal d'Eclépens,


- vu le préavis municipal N° 08/22
- entendu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet
- considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour,

décide

- **de refuser le tarif horaire (vacation) à CHF 45.- pour les autorités communales dans leur ensemble et pour toute la législature 2021-2026.**

Ainsi délibéré en séance du 22 septembre 2022.

Pour extrait conforme l'attestent :

Le Président  Bertrand Favre



La secrétaire  Sylviane Chappuis